



Ministre des Affaires Intérieures

Politie

Secrétariat de la Police Intégrée (SSGPI)

FAQ 2018-01

Date d'émission

31-01-2018

---

<b>OBJET</b>	Prestations irrégulières de décembre 2017 qui ont été payées en janvier 2018	
<b>Gestionnaire de dossier</b>	SSGPI	Tel 02 554 43 16 (zones de police) Tel 0800 99 272 (police fédérale)

---

**J'ai constaté sur ma fiche de salaire qu'il a été retenu moins de précompte professionnel sur mes prestations irrégulières du mois de décembre 2017. Quelle en est la cause?**

Depuis 2017, le traitement de décembre des membres du personnel de la police fédérale payés à terme échu est payé l'avant-dernier jour ouvrable du mois de décembre au lieu du premier jour ouvrable du mois de janvier de l'année calendrier suivante.

Ce changement de la date de paiement du traitement du mois de décembre a également des conséquences sur le calcul des prestations irrégulières du mois de décembre 2017.

Les prestations irrégulières de décembre 2017 sont payées aux membres du personnel de la police fédérale payés à terme échu au plus tôt en janvier 2018.

Vu que le traitement de décembre 2017 pour les membres du personnel de la police fédérale payés à terme échu a été payé fin décembre 2017 (et donc, constitue une partie de l'année fiscale 2017) et que les prestations irrégulières ne sont payées que sur l'année fiscale suivante (2018), celles-ci sont considérées comme des arriérés.<sup>1</sup>

Les prestations irrégulières qui sont considérées comme des arriérés ne sont plus soumises au précompte professionnel exceptionnel (c-à-d à un taux d'imposition entre 0% et 53,50%) mais sont imposées au taux de précompte professionnel "arriérés" (c-à-d à un taux d'imposition entre 0% et 48,00%).

En d'autres termes, le montant net pour les prestations irrégulières du mois de décembre 2017 qui sont payées en 2018 sera plus élevé étant donné que moins de précompte professionnel est retenu.

Les prestations irrégulières de 2018 qui seront payées au cours de 2018 seront par contre soumises au précompte professionnel exceptionnel.

-----XXXXX-----

---

<sup>1</sup> C'est aussi le cas pour les prestations irrégulières de décembre 2017 pour les membres du personnel de la police fédérale et locale qui sont payés anticipativement vu que ces prestations irrégulières sont payées au plus tôt dans le mois de janvier 2018.